

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**13 JANVIER 2016**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Modification des  
représentations du  
Conseil Municipal au  
Syndicat Intercommunal  
d'assainissement pour la  
Région de  
Saint-Germain-en-Laye**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 15 janvier 2016  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 14 janvier 2016  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 janvier 2016

Pour le Maire,  
Par délégation,  
La Directrice Générale Adjointe  
des Services



Aline RIDET

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille seize, le 13 janvier à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 7 janvier deux mille seize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Madame PEUGNET, Monsieur PRIOUX, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRÉ, Madame DUMONT, Monsieur DEGEORGE, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Monsieur LEBRAY à Monsieur LAMY  
Monsieur ROUSSEAU à Monsieur PETROVIC  
Monsieur BATTISTELLI à Monsieur PERICARD  
Monsieur LAZARD à Monsieur DEGEORGE  
Madame GOMMIER à Madame DUMONT

**Etaient absents :**

Monsieur CAMASSES  
Monsieur LÉVÊQUE  
Madame SILLY

**Secrétaire de séance :**

Madame LANGE

**OBJET** : MODIFICATION DES REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT POUR LA RÉGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Maire

---

**Mesdames, Messieurs,**

L'article L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délégués sont désignés par le Conseil Municipal à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les syndicats intercommunaux sont des organismes auxquels la ville a confié des fonctions de gestion. Il appartient donc à la majorité municipale d'y être représentée. Le choix des délégués peut se faire parmi tous citoyens éligibles au Conseil Municipal de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un délégué suppléant pour remplacer Madame PEYRESAUBES au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement pour la région de Saint-Germain-en-Laye selon les modalités précédemment citées.

Les candidatures suivantes sont présentées :

Monsieur MIRABELLI

### **DÉLIBÉRATION**

Après déroulement des opérations de votes, Monsieur le Maire proclame les résultats :

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| Nombre de votants :            | 40 |
| Monsieur MIRABELLI :           | 34 |
| Bulletins blancs :             | 6  |
| Bulletins nuls :               | 0  |
| Nombre de suffrages exprimés : | 34 |

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote,

ELIT Monsieur MIRABELLI délégué suppléant au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement pour la région de Saint-Germain-en-Laye.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye